

PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

Le SGAMI Sud recrute des jeunes pour devenir Adjoints De Sécurité de la Police Nationale

Le recrutement est destiné aux départements suivants : **04 – Alpes-de-Haute-Provence – 05 Hautes-Alpes – 06 Alpes-Maritimes – 09 Ariège – 11 Aude – 12 Aveyron – 13 Bouches-du-Rhône – 2A Corse-du-Sud – 2B Haute-Corse – 30 Gard – 31 Haute-Garonne – 32 Gers – 34 Hérault – 46 Lot – 48 Lozère – 65 Hautes-Pyrénées – 66 Pyrénées-Orientales – 81 Tarn – 82 Tarn-et-Garonne – 83 Var – 84 Vaucluse**

Les jeunes qui seront recrutés bénéficieront d'une formation de 14 semaines et d'un contrat de trois ans, renouvelable une fois, soit une possibilité de contrat de 6 ans au total. A l'issue de la formation, les adjoints de sécurité seront affectés dans l'une des directions d'emploi (DDSP, DZCRS, DZPAF) et percevront un salaire équivalent au SMIC. Ils pourront se présenter au second concours de gardien de la paix, réservé aux adjoints de sécurité, dès la fin de leur première année de contrat.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire directement au plus tard le 21 octobre 2020 sur le site internet www.devenirpolicier.fr (<https://www.devenirpolicier.fr/inscriptions/162>),

ou déposer un dossier de candidature, à télécharger sur le site, et à adresser au plus tard le 21 octobre 2020, cachet de la poste faisant foi, à SGAMI Sud – 299, chemin de Sainte Marthe- CS 90495-13311 Marseille cedex 14 – Bureau du recrutement (pour le centre d'examen de Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan, Toulouse et Corse) Les dossiers peuvent également être retirés directement au 54, boulevard Alphonse Allais 13014 Marseille.

Les épreuves écrites auront lieu à compter du 9 novembre 2020.

Les épreuves sportives auront lieu à compter du 9 novembre 2020.

L'épreuve orale, pour les candidats admissibles se déroulera à compter du 30 novembre 2020. L'ensemble de ces épreuves se déroulera à Marseille, Nice, Nîmes, Toulouse, Perpignan, Toulouse et en Corse suivant le lieu de résidence des candidats.

Conditions à remplir :

- Être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.
- Avoir 18 ans révolus et moins de 30 ans à la date d'incorporation au sein d'une structure de formation de la police nationale.
- Être en position régulière au regard du code du service national.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit.
- **Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à ce recrutement**

Les épreuves de recrutement comprennent des tests psychotechniques, le commentaire écrit d'une photographie et des épreuves sportives (tests de résistance musculaire et d'endurance cardio-respiratoire), puis un entretien devant un jury de sélection, pour les candidats retenus après les épreuves initiales.

Contacts : SGAMI Sud

Bureau du recrutement
Section des concours actifs et des ADS
sgamisud-brf-ads@interieur.gouv.fr
04.86.57.68.43 /47/49 ou 51

COMMUNIQUÉ DE PRESSE